



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le **24/06/2026**
ID : 057-245700695-20260615-D2026_86_SI-DE

DECISION 2026-86

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération n° 10 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023, relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024, pour le budget principal de la CCCE,

Vu la délibération n° 20 du Conseil communautaire en date du 21 avril 2026 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la CCCE,

Vu la délibération n° 6 du Conseil Communautaire en date du 4 novembre 2025 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2026,

Vu la délibération n° 16 du Conseil communautaire en date du 9 décembre 2025 portant sur le vote du Budget primitif principal 2026 de la CCCE, et autorisant Monsieur le Président de la CCCE à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des crédits inscrits dans chaque section, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 26 du Conseil communautaire en date du 21 avril 2026 portant sur le vote du Budget supplémentaire principal 2026 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2026-57 en date du 28 avril 2026 portant Virement de Crédits n°1/2026 relatif au budget principal 2026 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2026-67 en date du 21 mai 2026 portant Virement de Crédits n°2/2026 relatif au budget principal 2026 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2026-81 en date du 04 juin 2026 portant Virement de Crédits n°3/2026 relatif au budget principal 2026 de la CCCE,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la nécessité de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'année 2026 pour le budget principal de la CCCE,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

De procéder aux virements de crédits tels que présentés dans le tableau, ci-dessous :

Virement de crédits 4-2026

Imputation	OUVERT	REDUIT
D F 011 60612 020 /0404_STLIAIS Service : Service Finances		14 844,01
D F 011 60632 66 /1207_MSAP Service : Service Batiments	730,01	
D F 011 60636 020 /04_SERVICES TECHNIQUES Service : Service Batiments	5 000,00	
D F 011 611 510 /1105_SIAU Service : Service Batiments	252,00	
D F 011 611 76 /0316_MAISON DE LA NATURE Service : Service Batiments	450,00	
D F 011 6232 028 /0706_COM-CULTURE Service : Service Communication protocole	4 000,00	
D F 011 6232 028 /0723_COM-SANTE Service : Service Communication protocole	3 000,00	
D F 011 6236 028 /0723_COM-SANTE Service : Service Communication protocole	600,00	
D F 011 6237 028 /0706_COM-CULTURE Service : Service Communication protocole		6 000,00
D F 011 6237 028 /0707_COM-TOURISME Service : Service Communication protocole	4 000,00	
D F 011 6237 028 /0713_COM-SPORT Service : Service Communication protocole		1 500,00
D F 011 6238 028 /0707_COM-TOURISME Service : Service Communication protocole		4 000,00
D F 011 6288 028 /0706_COM-CULTURE Service : Service Communication protocole	6 000,00	
D F 011 6288 028 /0713_COM-SPORT Service : Service Communication protocole	1 500,00	
D F 65 65811 020 /0204_IFAGE Service : Service Recrutement	812,00	
D I 21 21351 0037 321 /0901_SPGYMRODE Service : Service Batiments	569,64	
D I 21 21351 OPNI 020 /04_SERVICES TECHNIQUES Service : Service Batiments	5 395,61	
D I 21 21351 OPNI 4222 /0603_EFCRRODE CRECHE RODEMACK Service : Service Batiments	3 635,00	

D I 21 21848 OPNI 4222 /0604_EFCRVOLM CRECHE VOLMERANGE Service : Service Batiments	650,40	
D I 21 21848 OPNI 510 /1105_SIAU Service : Service Ressources Humaines	1 847,03	
D I 21 2188 OPNI 020 /0404_STLIAIS Service : Service Finances		11 993,05
D I 21 2188 OPNI 020 /1101_AGP PERSONNEL Service : Service Ressources Humaines		1 847,03
D I 21 2188 OPNI 321 /0901_SPGYMRODE Service : Service Batiments	478,80	
D I 21 2188 OPNI 321 /0902_SPGYMKANF Service : Service Batiments	478,80	
D I 21 2188 OPNI 323 /0906_SPCAP Service : Service Batiments	478,80	
D I 21 2188 OPNI 633 /05_TOURISME Service : Service OT	306,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	13 840,08	26 344,01
	Réductions	13 840,08	26 344,01
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	40 184,09
Solde Réductions	40 184,09
Ouv. - Réd.	

Fongibilité	Montant de l'enveloppe de VC autorisés au titre de la fongibilité (7,5 %)	Montant de l'enveloppe de VC déjà consommé au titre de la fongibilité (7,5 %)	Montant VC n° 4-2026 lié à la fongibilité	Solde de l'enveloppe lié à la fongibilité
Section Fonctionnement	3 838 033,07 €	9 196,50 €	812,00 €	3 828 024,57 €
Section Investissement	5 840 223,80 €	30 650,00 €	0,00 €	5 809 573,80 €

Les virements de crédits dans les deux sections sont inférieurs au seuil du montant de l'enveloppe fixée au titre de la fongibilité.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 15 juin 2026

Le Président
 Roland BALCERZAK



Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le

ID : 057-245700695-20260615-D2026_86_SI-DE